

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-123

Objet de la délibération : **DISPOSITIF "FRANCE SERVICES " - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix huit septembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : ARTUPHEL Ollivier.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-3 ;

VU l'arrêté n° 41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté Préfectoral n°415/2021- BCLI du 20 octobre 2021 portant modification des statuts de l'Agglomération de la Provence Verte en vue de la mise à jour de compétences et notamment l'extension de la compétence « Maison de services au public » ;

VU la délibération n° 2021-157 du Conseil de Communauté du 11 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Bureau Communautaire, pour approuver toute demande de subvention ;

VU la délibération 2022-38 en date du 25 février 2022 relative au schéma de déploiement de structures « France Services » sur le territoire de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que l'Agglomération de la Provence Verte a déployé une structure « France Services » multisites sur les communes de Cotignac et Garéoult pour l'accueil et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et une structure « France Services » principale sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

CONSIDERANT que pour l'année 2023, la subvention allouée par l'Etat prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 euros par structure à l'Agglomération de la Provence Verte soit un total de 70 000 euros ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif France services à hauteur de 35 000 euros pour chacune des deux structures soit un montant total de 70 000 euros.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 septembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND